

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL
(80135)

☎ 03 22 28 03 76

E-mail : mairie.bussus.bussuel@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2017

Nombre de conseillers	11
En exercice :	11
Présents :	10
Absent non excusé	0
Absent excusé	1
Dont Pouvoirs	1
Votants :	11

Date de la convocation
25 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 2 mars à 19h30, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

Étaient présents : Dominique BRIOIS, Isabelle RIMOLDI, Dany COULON, Mathieu DOYER, Denis GRANCHER, Antoine LEBRUN, Marcel BELLARD, Sylvain DEGROOTE, Catherine PEYRAMAURE et Corinne CARPENTIER.

Était absent excusé : M. Vivien SOUDAIN ayant donné pouvoir à Mathieu DOYER

Secrétaire de séance : Mme Corinne CARPENTIER

OBJET – Indemnité de conseil 2016 allouée au comptable public de la trésorerie d'Abbeville

Monsieur le maire indique avoir reçu à la fin décembre, un courrier de Monsieur Jean-Claude RONGIER au sujet du versement de son indemnité de conseil 2016 d'un montant de 205,02€ accompagné d'un décompte qui est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit qu'une indemnité de conseil peut être accordée aux comptables qui fournissent des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Considérant que le versement de cette indemnité n'est pas une obligation et demeure facultatif,

Considérant que Monsieur Jean-Claude RONGIER n'est plus le comptable public de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

✚ Refuse de verser l'indemnité de conseil 2016 à Monsieur Jean-Claude RONGIER qui a été le comptable public de la commune durant seulement une année.

Vote : 11 pour

OBJET – Rapport d'activités 2015 de la FDE80

Le rapport d'activités 2015 de la fédération départementale de l'énergie de la Somme a été reçu en mairie peu avant les fêtes de fin d'année accompagné d'un courrier du Président Jean-Claude MORGAND invitant le Conseil à approuver ce document annuel conformément à l'obligation légale. Ce rapport permet de fournir aux communes adhérentes et partenaires, des données précises sur le fonctionnement et l'activité de la fédération. On rappellera que la population des communes adhérentes au 31 décembre 2015 est de 385 668 habitants et que l'ensemble des communes du département de la Somme à l'exception de 14 d'entre elles adhèrent à la FDE, ainsi que 2 communes du Pas-de-Calais (Morval et Ytres) et 1 commune de l'Aisne (Lempire). La fédération est donc l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité dans 771 communes. Elle est l'autorité signataire de 2 contrats de concession pour la distribution d'électricité : 1 contrat de concession signé avec ENEDIS (ex-ERDF) pour 594 communes et un autre signé avec la SICAE de la Somme et du Cambrasis pour 177 communes. 2403 millions de kWh ont été distribués en 2015 à 210 043 clients contre 2285 millions de kWh distribués en 2014 à 207 540 clients. 32.011.000€HT de travaux ont été réalisés sur les réseaux électriques en 2015. Il s'agit de travaux d'extension, de travaux de renforcement, d'effacement ou encore de sécurisation. La fédération organise également la distribution publique de gaz par délégation à des concessionnaires qui ont en charge la réalisation de la totalité des investissements et l'exploitation du réseau mis en place. En 2015, les communes d'Hallencourt, Pendé et Saint-Blimont ont été nouvellement desservies.

S'agissant des réseaux de communications électroniques, la fédération intervient en mettant en place des fourreaux lors des travaux pour permettre dans un premier temps une desserte en souterrain par le réseau cuivre d'Orange et ultérieurement la desserte par un réseau en fibre optique. En matière d'éclairage public, 4.050.300€HT de travaux ont été réalisés en 2015.

En conclusion, il convient de rappeler que ce rapport d'activités 2015 est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

✚ Approuve le rapport d'activités 2015 de la FDE80.

Vote : 11 pour

OBJET – Renouvellement d’adhésion au CAUE 80

La commune de BUSSUS-BUSSUEL adhère depuis 15 années au Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement de la Somme.

Pour mémoire, la convention signée en 2001 permet de bénéficier de services spécifiques :

- Un conseil gratuit personnalisé sur des questions d’architecture, d’urbanisme et d’aménagement du cadre de vie
- Un accès au Centre d’Information et de Documentation avec la possibilité de consulter et d’emprunter des ouvrages parmi plus de 8000 références

Jusqu’alors le montant de la cotisation était de 30€ pour les communes de 201 à 1000 habitants.

En 2016, le CAUE80 a décidé d’augmenter le coût de l’adhésion de près de 67%, passant de 30€ à 50€ par an. Cet élément nouveau oblige le Conseil à délibérer sur le maintien de l’adhésion de la commune. Cette augmentation s’explique manifestement par une diminution de l’aide apportée par le Conseil départemental de la Somme.

Sans remettre en cause la pertinence de l’existence d’une telle structure, il aurait peut-être été préférable d’ajouter au barème des adhésions davantage de tranches de population car une commune de 300 habitants n’a pas le même budget qu’une commune avoisinant les 1000 habitants.

Aussi, face à l’augmentation des charges courantes et à la diminution de la dotation générale forfaitaire versée par l’Etat, il appartient au Conseil de statuer sur le maintien ou le retrait de la commune de BUSSUS-BUSSUEL du CAUE 80.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité

☒ Décide de ne plus adhérer au CAUE 80

☒ Décide de ne pas verser les cotisations 2016 et 2017 au CAUE 80.

Vote : 11 pour

OBJET – Adhésion au CPIE Vallée de Somme

Par courrier en date du 8 février 2017, Monsieur le directeur du Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement sollicite l’adhésion de la commune de BUSSUS-BUSSUEL à son association Somme Nature. L’adhésion annuelle d’un montant de 30€ a pour but de renforcer l’action du CPIE auprès des pouvoirs publics et de permettre à la commune de bénéficier des savoir-faire de l’équipe de collaborateurs notamment en matière de gestion durable des espaces publics.

Si l’intérêt d’une telle structure est évident, il n’empêche que les budgets communaux sont de plus en plus contraints et les sollicitations d’adhésion à différents organismes, de plus en plus nombreuses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité

☒ Refuse d’adhérer au CPIE Vallée de Somme

Vote : 11 pour

OBJET – Désignation d’un représentant de BUSSUS-BUSSUEL pour siéger à la Commission Locale chargée d’Evaluer les Charges Transférées (CLECT)

Par courrier en date du 17 février 2017, Monsieur Claude HERTAULT, président de la Communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE invite le Conseil à délibérer pour désigner un représentant qui siègera au sein de la CLECT. Il convient de le faire avant le 15 mars 2017.

Une note de l’assemblée des communautés de France d’Avril 2006 a d’ailleurs été jointe pour expliquer le fonctionnement de cette instance.

Conformément aux dispositions de l’article 1609 nonies C IV du Code général des impôts et comme suite au conseil communautaire du 16 février 2017, une Commission Locale chargée d’Evaluer les Charges Transférées doit être créée au sein de la nouvelle communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité

☒ Désigne Mathieu DOYER comme représentant de la commune de BUSSUS-BUSSUEL pour siéger au sein de la commission locale chargée d’évaluer les charges transférées de la communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE.

Vote : 11 pour

OBJET – Opposition au transfert de compétence de la compétence Plan Local d’Urbanisme à la Communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE

Par courrier en date du 2 mars 2017, Monsieur Claude HERTAULT, président de la Communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE invite le Conseil à délibérer pour s’opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, carte communale ou documents d’urbanisme à la CCPM et ce avant le 27 mars 2017. Il est précisé que l’urbanisme restera au niveau communal pendant la période transitoire.

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 publié le 27 mars 2017 d’accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR prévoit dans son article 136 que :

- La communauté de communes ou communauté d'agglomération existante à la date de la publication de la loi (...) qui n'exerce pas la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, doit l'assurer le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi.
- Dans le délai de 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment, si au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu (...).

Rappelons que la communauté de communes du PONTTHIEU MARQUENTERRE a été créée par arrêté préfectoral du 14 décembre 2016, elle comprend 71 communes pour une population totale dépassant les 33.000 habitants.

Au regard des contextes locaux, il est important d'obtenir des délais nécessaires pour exercer au mieux la nouvelle compétence concernant la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. A ce stade, le transfert n'est pas opportun.

Par conséquent, la commune souhaite conserver sa compétence communale pendant une période transitoire pour gérer ces questions au plus près des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ✚ S'oppose au transfert automatique de la compétence en matière de PLU, carte communale ou documents d'urbanisme en tenant lieu à compter du 27 mars 2017 à la Communauté de communes PONTTHIEU MARQUENTERRE.
- ✚ Demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision.

Vote : 11 pour

OBJET – Inauguration des travaux à la Tondellière : choix d'une formation musicale

Après avoir rappelé les modalités de l'organisation, la présence de nombreux officiels, le protocole dans la prise de parole en raison de la présence de Madame la ministre Pascale BOISTARD et le déroulé de la cérémonie, les élus sont invités à choisir une animation musicale pour l'occasion.

Après discussion, le choix se porte sur une formation musicale « toute jeune » composée de 4 clarinettes du secteur ayant pour nom : les *Anch'pés*. Ces musiciens ayant fréquenté le conservatoire de musique d'Abbeville sont affiliés à l'harmonie de Gamaches. Le prix de la prestation est fixé à 250€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ✚ Approuve le choix de cette formation musicale affiliée à l'Harmonie de Gamaches et baptisée les *Anch'pés* pour animer l'inauguration des travaux de la salle culturelle La Tondellière le samedi 11 mars 2017, pour un prix de prestation fixé à 250€.
- ✚ Décide d'imputer cette dépense de fonctionnement au budget primitif à l'article 6232 'Fêtes et cérémonies'.
- ✚ Autorise le maire à signer les documents en ce sens.

Vote : 11 pour

OBJET – Achat d'une nouvelle gazinière pour la grande cuisine de la Tondellière

Suite au passage du technicien pour la vérification annuelle du bon état de marche des équipements de la cuisine, ce dernier a attiré l'attention de la commune sur le mauvais état de la gazinière. D'importants frais sont à prévoir dépassant le prix de l'équipement. Aussi, il appartient aux membres du Conseil de prendre une décision afin de remplacer cet équipement jugé défectueux. Tout le monde est d'accord pour conserver un équipement gaz.

Dès lors, après de nombreux échanges et l'examen de propositions, le choix se porte sur un fourneau professionnel de la marque 'Ambassade de Bourgogne' avec 3 feux vifs et un four en dessous. L'intérêt principal est d'avoir un brûleur de 5 kW permettant de faire chauffer une très grosse marmite ou un gros fait-tout de cuisine. Cet élément est important en raison du nombre de convives que peut accueillir la salle. D'ailleurs, on notera que ce type de fourneau a été proposé à la fois par l'entreprise Henri Julien mais aussi l'entreprise ETROIT de Rivery les Amiens.

Un module Ambassade sera ajouté avec 2 foyers radiants pour permettre de chauffer des casseroles sans utiliser le fourneau au gaz.

Cette solution apparaît être un bon compromis au regard des besoins et du prix de ce nouveau matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ✚ Approuve la proposition des établissements ETROIT de Rivery-les-Amiens pour un prix de 3168€HT.
- ✚ Autorise le maire à inscrire cette dépense d'investissement dans le budget primitif 2017.
- ✚ Autorise le maire à signer tous les documents en ce sens.

Vote : 11 pour

OBJET – Opération ‘Haies’ menée par le syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées dans le cadre du futur Parc naturel régional

Monsieur le maire indique que le syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées (BS3V) a lancé un appel à intérêt auprès des 137 communes du territoire du PNR pour savoir si elles seraient intéressées pour porter une action de valorisation d'une mare ou la plantation de haies. D'importants financements sont mobilisables (Agence de l'Eau Artois-Picardie...)

La commune de Bussus-Bussuel a répondu en se positionnant sur le programme des haies.

En ce sens, les 2 techniciens du syndicat mixte BS3V en charge de concrétiser les actions sur le terrain, à savoir Messieurs Xavier LETHEVE et Florian CHEVALLIER ont effectué une visite de reconnaissance à Bussus-Bussuel le mercredi 22 février 2017. A cette occasion, plusieurs éléments ont été fournis aux chargés de mission afin de justifier la pertinence de la plantation de nouvelles haies à l'échelle du territoire communal. En ce sens, l'étude approfondie de 2011-2012 réalisée par l'AMEVA à l'échelle du bassin versant de Bussus-Bussuel (plus de 2000 hectares) a permis d'identifier des actions à entreprendre au sein de sous-unités du territoire. Cette étude concernant le programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, financée en son temps par la Communauté de communes du Haut Clocher n'a malheureusement pas été suivie d'effets sur le terrain en raison des difficultés à fédérer les nombreux acteurs concernés.

Dans un premier temps, et dans la suite des travaux effectués dans le cadre de la réalisation de l'atlas paysager et patrimonial, il s'agira de faire un diagnostic précis et de proposer la plantation de haies. Cette opération doit associer le plus grand nombre de personnes. Aussi, lors de cette 1^{ère} réunion, Messieurs Hubert TONDELLIER et Valère LOUCHET avaient été invités pour discuter du volet 'chasse' mais aussi 'agricole'. Messieurs DOYER, BRIOIS et GRANCHER étaient également présents. Monsieur le maire rappelle tout l'intérêt de cette initiative et invite les membres du Conseil intéressés à rejoindre le comité de pilotage. Messieurs Dany COULON et Antoine LEBRUN souhaitent en faire partie.

En conclusion, dans ce genre d'opération, tout le monde est gagnant. A la fois, les agriculteurs, les promeneurs, les chasseurs, les habitants...et on dira l'environnement au sens large du terme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

🚧 Approuve cette initiative du syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées

🚧 Approuve la création d'un comité de pilotage local pour suivre cette opération de plantation de haies.

Vote : 11 pour

OBJET – Questions diverses

1. Opération « Hauts-de-France Propres »

Depuis trois ans, le rendez-vous baptisé « Som'Propre », a permis de ramasser près de 685 tonnes de déchets grâce à la mobilisation de plus de 33.000 bénévoles. En 2017, cette opération est reconduite sous l'impulsion du Conseil régional des Hauts-de-France et des Fédérations de chasseurs et de pêche. Le week-end de ramassage est fixé les 18 et 19 mars prochains.

Après échange, il est proposé de participer tous les 2 ans à cette manifestation visant à « Nettoyer la nature ! ». Pour mémoire, la commune de BUSSUS-BUSSUEL a déjà participé à deux reprises. Il convient de ne pas laisser les bénévoles. La commune participera donc à la prochaine édition en mars 2018.

2. Congrès cantonal des anciens combattants

Cette année, le congrès cantonal aura lieu à FRANCIERES le dimanche 2 avril 2017. Une cérémonie du souvenir est programmée à 11h15 au Monument aux morts de Francières avec dépôt de gerbes, remise de décorations et allocutions. Il convient de noter que le repas aura lieu cette année dans la salle de La Tondellière à Bussus-Bussuel. Monsieur le maire invite les membres du Conseil à y participer. Le prix du repas est de 30€. Les élus intéressés sont priés de se rapprocher de Messieurs André RIMOLDI ou Michel LOUCHET avant le 15 mars.

Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de questions complémentaires à poser, Monsieur le maire a levé la séance à 22h10.

Mathieu DOYER, maire

Dominique BRIOIS,

Dany COULON,

Isabelle RIMOLDI,

Denis GRANCHER,

Antoine LEBRUN,

Sylvain DEGROOTE,

Catherine PEYRAMAURE,

Corinne CARPENTIER,

Marcel BELLARD,